

SENATE



SÉNAT

CANADA

**RAPPORT SUR LE
*BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2010-2011***

**Comité sénatorial permanent
des finances nationales**

SEPTIÈME RAPPORT

Président

L'honorable Joseph A. Day

Vice-président

L'honorable Richard Neufeld

Décembre 2010

TABLE DES MATIÈRES

APERÇU DU <i>BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2010-2011</i>	2
DÉPENSES PRÉVUES	2
EXAMEN DU <i>BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2010-2011</i>	3
A. CRÉDITS VOTÉS	3
1. <i>Énergie atomique du Canada Limitée</i>	3
2. <i>Agence canadienne de développement international</i>	5
3. <i>Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien</i>	5
4. <i>Bureau de l'infrastructure du Canada</i>	7
5. <i>Ministère de la Défense nationale</i>	8
B. CRÉDITS LÉGISLATIFS	10
<i>Compte du Canada</i>	10
AUTRES ASPECTS EXAMINÉS PAR LE COMITÉ	11
A. DISPOSITIONS DE REPORT.....	11
B. TRANSFERTS	12
C. ÉTABLISSEMENT DU BUDGET	12

RAPPORT SUR LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2010-2011

Le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2010-2011* a été déposé au Parlement le 4 novembre 2010 et renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2010-2011* est le deuxième budget supplémentaire des dépenses de l'exercice se terminant le 31 mars 2011. Une fois le rapport déposé, le budget doit ensuite être approuvé par le Sénat. Le gouvernement peut ensuite déposer un projet de loi de crédits pour autoriser les crédits.

Le comité a consacré quatre réunions à l'examen du Budget supplémentaire des dépenses. Le 23 novembre 2010, Wilma Vreeswijk, secrétaire adjointe, Secteur de la gestion des dépenses; David Enns, secrétaire adjoint délégué, Secteur de la gestion des dépenses; Sally Thornton, directrice exécutive, Division des opérations et prévisions de dépenses; et Marcia Santiago, directrice principale, Division des opérations et prévisions de dépenses, du Secrétariat du Conseil du Trésor, ont témoigné.

Le 24 novembre 2010, Wayne Wouters, greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet; Patricia Hassard, sous-secrétaire du Cabinet, Personnel supérieur et Renouvellement de la fonction publique; Marilyn MacPherson, sous-ministre adjointe (Services ministériels), du Bureau du Conseil privé; et Daphne Meredith, dirigeante principale des ressources humaines, du Secrétariat du Conseil du Trésor, ont discuté du Budget supplémentaire des dépenses avec le comité.

Le 30 novembre 2010, Colleen Swords, sous-ministre déléguée, et Susan MacGowan, dirigeante principale des finances, d'Affaires indiennes et du Nord Canada, ont témoigné devant le comité pour discuter des demandes de crédits de leur ministère dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2010-2011*. En outre, Kevin Lindsey, sous-ministre adjoint, Finances et services; le major général Robert Bertrand, directeur général, Gestion financière; et le colonel Sean Friday, sous-chef d'état-major, Plans et stratégie, Commandement Canada, du ministère de la Défense nationale, ont discuté des demandes de crédits de leur ministère.

Enfin, le 1^{er} décembre 2010, Hugh MacDiarmid, président-directeur général, et Kent Harris, vice-président principal et directeur général des finances, d'Énergie atomique du Canada Limitée

(EACL), ont discuté de la situation financière d'EACL et donné les justifications des demandes de crédits. De plus, le comité a discuté du Compte du Canada avec Derek Layne, vice-président et chef de la gestion des risques, d'Exportation et développement Canada; Michael Fine, directeur général, Direction générale de la stratégie et du portefeuille du Commerce international, et Julie Insley, directrice, Division du Portefeuille du Commerce international, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international; Alison Tait, directrice générale, Industries de l'auto et des transports, Direction générale des industries de l'automobile et des transports, d'Industrie Canada; Brigita Gravitis-Beck, directrice générale, Politique aérienne, de Transports Canada; et Richard Botham, directeur général, Direction du développement économique et des finances intégrées, Ministère des Finances Canada.

Aperçu du Budget supplémentaire des dépenses (B) 2010-2011

Dépenses prévues

Dans les documents budgétaires, les dépenses prévues sont réparties selon qu'elles sont budgétaires et non budgétaires, et se subdivisent en deux catégories : les dépenses votées et les dépenses législatives¹. Comme l'illustre le tableau 1, le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2010-2011* totalise environ 2,3 milliards de dollars. Le gouvernement fédéral demande au Parlement d'approuver pour 4,4 milliards de dollars de dépenses votées, mais les dépenses législatives devraient diminuer d'environ 2,0 milliards de dollars.

**Tableau 1 – Total du Budget supplémentaire des dépenses (B) 2010-2011
(en millions de dollars)**

	Budgétaire	Non budgétaire	Total
Crédits votés	4 359,7	–	4 359,7
Crédits législatifs	-1 215,4	-809,4	-2 024,8
Total	3 144,3	-809,4	2 334,9

Source : *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2010-2011*, p. 8.

¹ **Les dépenses budgétaires** comprennent les frais de la dette publique, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital; les paiements de transfert et subventions à d'autres ordres de gouvernement, à des organismes ou à des particuliers; et les paiements aux sociétés d'État; les dépenses **non budgétaires** (prêts, placements et avances) sont des dépenses qui correspondent à des changements dans la valeur des actifs financiers du gouvernement fédéral; les dépenses **votées** sont celles qui doivent être autorisées par le Parlement au moyen d'un projet de loi de crédits; et les dépenses **législatives** sont celles qui sont autorisées par le Parlement au moyen d'une loi habilitante; elles figurent dans les documents budgétaires à titre d'information seulement.

Le total des prévisions budgétaires de l'exercice en cours atteint 266,6 milliards de dollars, ce qui comprend 261,6 milliards de dollars prévus dans le *Budget principal des dépenses 2010-2011*, 1,9 milliard de dollars dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2010-2011*, 3,1 milliards de dollars dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2010-2011* et 13,9 milliards de dollars de rajustements. Après rajustement, les dépenses budgétaires de 2010-2011 totalisent 280,5 milliards de dollars. Ces dépenses sont conformes aux dépenses totales de 277,8 milliards de dollars prévues dans la *Mise à jour des projections économiques et financières*² d'octobre 2010 et correspondent aux dépenses totales de 280,5 milliards de dollars du budget fédéral de 2010³.

Examen du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2010-2011*

Durant leur examen du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2010-2011*, les sénateurs ont exploré les justifications données par le gouvernement fédéral pour les demandes d'autorisation de dépenses votées et les raisons des modifications du niveau des dépenses législatives des ministères, organismes et sociétés d'État.

A. Crédits votés

1. Énergie atomique du Canada Limitée

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2010-2011*, Énergie atomique du Canada Limitée (EACL) a demandé des crédits votés de 294,0 millions de dollars pour supporter les coûts associés à la production continue d'isotopes, à la réparation et au redémarrage du réacteur national de recherche universel (NRU); à l'arrêt progressif des installations de production d'isotopes; aux priorités en matière de santé, de sécurité et d'environnement aux laboratoires de Chalk River; à la mise au point de technologies pour les nouveaux réacteurs construits; aux manques à gagner des projets de prolongation de la durée de vie des réacteurs; et à la gestion des pressions opérationnelles.

Lorsque les sénateurs les ont interrogés sur les problèmes financiers actuels d'EACL, les fonctionnaires du Conseil du Trésor ont fait remarquer que la division CANDU d'EACL a constaté des retards dans ses projets de remise en état. Ils ont également fait ressortir les difficultés

² Ministère des Finances, *Mise à jour des projections économiques et financières*, octobre 2010, p. 30, <http://www.fin.gc.ca/ec2010/pdf/efp-pef-fra.pdf>.

³ Ministère des Finances, *Budget 2010*, 4 mars 2010, p. 196, <http://www.budget.gc.ca/2010/pdf/budget-planbudgetaire-fra.pdf>.

des investissements à Chalk River de la division LabCo d'EACL. Les fonctionnaires ont aussi indiqué qu'EACL « effectue des travaux de réparation et de remise à niveau dans plusieurs centrales, notamment celles de Point Lepreau, Bruce, Gentilly et Wolsong. Les activités commerciales sont remises à niveau. On a lancé également des projets de mise à niveau en santé et sécurité dans les laboratoires, et au redémarrage du réacteur national de recherche universel. » Ils ont reconnu qu'EACL éprouve des difficultés de trésorerie, qui ont nécessité un transfert du fonds de réserve pour éventualités de 100 millions de dollars.

Dans leurs questions, les sénateurs ont voulu obtenir des précisions sur la nature des demandes de crédits d'EACL. Les représentants d'EACL ont informé le comité que les demandes de financement ne visaient pas à couvrir les dépenses d'EACL pour l'ensemble de l'exercice et ils ont indiqué que d'autres crédits seraient demandés dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2010-2011*. Les sénateurs ont voulu savoir également à quoi ces fonds seraient consacrés. D'après les représentants d'EACL, une grande partie de ces dépenses, soit de 30 millions à 40 millions de dollars environ, a été consacrée à la réparation et au redémarrage du réacteur de recherche nationale universel (NRU). De plus, de 150 à 200 millions de dollars seraient affectés au financement de quelques projets de prolongation de la durée de vie des réacteurs, notamment à Point Lepreau. Les représentants d'EACL ont indiqué que les dépenses autres que celles qui sont demandées font l'objet de contrôles stricts.

Les sénateurs ont également interrogé EACL sur ses marchés à prix fixe pour offrir des services de prolongation de la durée de vie des réacteurs nucléaires. Les représentants d'EACL ont informé le comité qu'en ce qui concerne les services de prolongation de la durée de vie, EACL a surestimé son état de préparation et sous-estimé les exigences liées à la prestation de ces services. Ils ont indiqué que, même si EACL a touché les revenus prévus pour ces projets de prolongation de la durée de vie, les coûts ont dépassé les projections, ce qui a entraîné une perte pour ces projets. D'après les représentants, la plupart de ces problèmes concernant les marchés à prix fixe pour les projets de prolongation de la durée de vie des réacteurs ont été réglés. Plus précisément, le contrat avec Bruce Power a été renégocié afin de réduire les pertes éventuelles d'EACL et le contrat pour Gentilly 2 avec Hydro Québec présente un risque de perte moins élevé que d'autres projets de prolongation de la durée de vie des réacteurs réalisés par EACL.

Les représentants d'EACL ont affirmé que les coûts d'EACL liés à la réparation et au redémarrage du NRU, des mises à niveau à Chalk River et des projets de prolongation de la durée de vie des réacteurs ont été relativement élevés. Ils ont indiqué que ces coûts et, par conséquent, l'ampleur des crédits parlementaires à EACL, devraient être beaucoup plus bas lorsque ces initiatives seront achevées. Les représentants d'EACL ont également fait observer qu'ils n'ont pas pu prendre de nouveaux grands engagements contractuels durant la restructuration actuelle de leur organisation. Quelques sénateurs craignaient que cette incapacité de conclure de nouveaux marchés importants réduise les revenus d'EACL et accroisse les demandes de crédits au Parlement.

2. Agence canadienne de développement international

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2010-2011*, l'Agence canadienne de développement international a demandé des crédits votés d'environ 265,8 millions de dollars, dont 173,5 millions de dollars d'aide à des pays étrangers relativement à des programmes concernant la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, conformément aux engagements pris par le Canada au Sommet du G8. Ces programmes sont conçus pour renforcer les systèmes de santé nationaux et améliorer la nutrition ainsi que la prévention et le traitement de certaines maladies.

Lorsqu'ils ont témoigné devant le comité, les fonctionnaires du Conseil du Trésor ont donné quelques précisions sur ces programmes et fait remarquer qu'ils seraient exécutés en trois volets. Le premier volet améliorerait les systèmes de santé grâce à la formation d'un plus grand nombre de travailleurs de la santé et à l'amélioration de " l'amélioration de l'accès à des centres de santé locaux convenablement équipés ". Le deuxième volet appuierait la fourniture de médicaments et de vaccins pour réduire la mortalité maternelle et infantile. Le troisième volet fournirait des aliments nutritifs et des suppléments alimentaires pour sauver des vies. Ils n'ont pas pu donner de précisions sur les pays qui recevraient des fonds découlant de ces engagements.

3. Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2010-2011*, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a demandé des crédits votés d'environ 833,6 millions de dollars, attribuables presque entièrement à deux demandes de crédits. La première demande porte sur un montant de 308,0 millions de dollars afin régler des revendications particulières, celles relatives au

non-respect présumé d'obligations découlant des traités ou à la mauvaise administration présumée de terres ou d'autres biens. La seconde demande porte sur les sommes allouées aux revendicateurs à la suite du Processus d'évaluation indépendant et du Mode alternatif de règlement des conflits en lien avec la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens de 2006 concernant les abus sexuels, les sévices physiques et les autres mauvais traitements dont ont été victimes les pensionnaires de ces établissements. Le montant et le calendrier des paiements dépendent du nombre de revendications et du montant moyen des indemnités. Les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont déclaré que les 308,0 millions de dollars pour le règlement des revendications particulières sont une réaffectation de crédits non dépensés d'une année antérieure. Les sénateurs ont posé des questions sur la nature de ces revendications, y compris la date du non-respect présumé d'obligations imparties par la loi ou de la mauvaise administration présumée des terres ou d'autres biens, le coût potentiel, le coût total des indemnités et le nombre total de revendications non réglées. Les fonctionnaires du ministère ont fait remarquer que certaines revendications remontent au XIXe siècle. Elles représentent actuellement une responsabilité éventuelle de 5 milliards de dollars pour le gouvernement fédéral. Enfin, les fonctionnaires ont informé le comité que 848 de ces revendications ont été réglées et que 557 ne le sont pas encore.

La deuxième grande demande de crédits du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, d'une valeur d'environ 294,6 millions de dollars, portait sur du financement supplémentaire au-dessus de ce qui avait été prévu au départ dans le cadre financier de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. En 2006, des fonds ont été mis en réserve dans le cadre de cette Convention afin de verser des indemnités aux victimes d'abus graves et d'abus sexuels à la suite du Processus d'évaluation indépendant et du Mode alternatif de règlement des conflits. Bien qu'un montant total de 960 millions de dollars à distribuer également sur une période de six ans ait été prévu à cette fin, le nombre et la taille des indemnités ont dépassé les prévisions. Au cours du présent exercice, des indemnités d'une valeur d'environ 455 millions de dollars seront versées à l'égard de quelque 2 500 demandes.

Les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont fait remarquer que le ministère a demandé 47,6 millions de dollars pour son programme Aliments-poste dans le *Budget principal des dépenses 2010-2011*. Dans le Budget supplémentaire des dépenses,

10 millions de dollars supplémentaires sont demandés pour ce programme. Les sénateurs ont demandé la justification de cette demande supplémentaire. Les fonctionnaires ministériels ont répondu que les dépenses du programme dépendent de la demande. Ils ont également indiqué que le ministère s'attend à ce que le nouveau programme de livraison de nourriture, Nutrition Nord, soit plus efficace par rapport aux coûts et que des mesures de réduction des coûts devraient éliminer le besoin de demander des crédits dans les futurs budgets supplémentaires des dépenses pour ce programme.

Les sénateurs craignaient également que d'autres ministères fédéraux utilisent le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien comme source de financement de leurs programmes. Des transferts d'environ 17,6 millions de dollars ont été effectués à quelques ministères dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2010-2011*, dont 12,1 millions de dollars à Ressources naturelles Canada, principalement pour son Programme forestier des Premières nations et sa contribution au Fonds pour l'infrastructure de recherche dans l'Arctique, 80 000 \$ au ministère des Pêches et des Océans pour financer un barrage de dénombrement des poissons dans la rivière English au Labrador, et 346 300 \$ aux ministères des Pêches et des Océans et des Ressources naturelles pour leurs contributions à l'Année polaire internationale. Santé Canada, Parcs Canada et Environnement Canada ont reçu respectivement 765 000 \$, 763 344 \$ et 448 175 \$ pour leurs travaux liés au Fonds pour l'infrastructure de recherche dans l'Arctique. Les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont déclaré que ces transferts sont conformes au mandat et aux priorités continues du ministère.

4. Bureau de l'infrastructure du Canada

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2010-2011*, le Bureau de l'Infrastructure du Canada a demandé des crédits votés d'environ 719,3 millions de dollars, y compris les grandes demandes de crédits suivantes :

- **Fonds sur l'infrastructure municipale rurale** – Fonds pour financer des ouvrages municipaux de faible envergure (eau potable, traitement des eaux usées, ouvrages à caractère culturel ou récréatif) (184,2 millions de dollars).

- **Fonds Chantiers Canada** – Fonds destinés à l’infrastructure nationale et régionale, en particulier à des ouvrages concernant l’eau potable et le traitement des eaux usées, les routes nationales, les transports en commun et l’énergie verte (166,5 millions de dollars).
- **Fonds canadien sur l’infrastructure stratégique** – Financement d’importants travaux d’infrastructure à l’échelle régionale ou nationale, ce qui comprend notamment l’infrastructure routière et ferroviaire, les transports locaux, le tourisme et le développement urbain, l’eau potable et le traitement des eaux usées et les réseaux de télécommunication à large bande (162,3 millions de dollars).
- **Fonds de la taxe sur l’essence** – Financement d’ouvrages municipaux écologiques (faibles émissions et favorables à l’assainissement de l’air et de l’eau) dans les domaines suivants : transport en commun, eau potable, infrastructure des eaux usées, énergie verte, gestion des déchets solides, routes et pont locaux (102,6 millions de dollars).

Les sénateurs étaient intéressés par l’expiration du Fonds de stimulation de l’infrastructure et ils ont demandé si les programmes indiqués ci-dessus expireraient le 31 mars 2011. Les fonctionnaires du Conseil du Trésor ont répondu qu’aucun de ces programmes n’expirera à cette date et que les demandes de crédits reflètent un redéploiement des travaux existants.

5. Ministère de la Défense nationale

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2010-2011*, le ministère de la Défense nationale a demandé des crédits votés d’environ 815,0 millions de dollars, ce montant étant attribuable en grande partie à deux demandes.

La première demande de crédits, d’environ 649,1 millions de dollars, vise principalement à appuyer la stratégie de défense Le Canada d’abord en accroissant les capacités par plusieurs initiatives, dont la Capacité de transport aérien stratégique (C-17), la Capacité de transport aérien tactique (C-130J), la Famille de véhicules de combat terrestre et l’augmentation de l’effectif de la Force régulière, et à financer leur exploitation et leur entretien. Les sénateurs ont demandé que le ministère décrive plus en détail cette demande de crédits. Les fonctionnaires ministériels ont indiqué que les 649,1 millions de dollars demandés seraient divisés en deux parties. Un premier montant de 302 millions de dollars serait affecté aux quatre piliers de la stratégie de défense Le

Canada d'abord. Ce montant de 302 millions de dollars serait réparti comme suit : 23,8 millions de dollars seraient affectés aux dépenses reliées à la formation, à l'entretien des infrastructures et à la construction de nouvelles infrastructures; 52 millions de dollars seraient affectés à l'accroissement de la taille des Forces canadiennes, y compris la formation, le recrutement et les frais connexes; 160 millions de dollars iraient aux achats de matériel, dont des pièces; et 67 millions de dollars seraient affectés à la constitution de la force, plus précisément à l'appel et à l'entraînement des réservistes. Il n'y a pas eu de discussion l'affectation de la deuxième portion du crédit demandé de 649,1 millions de dollars, d'une valeur d'environ 347 millions de dollars. Les fonctionnaires ministériels ont également mentionné qu'un certain nombre de projets ont été retardés, le plus important étant le projet de remplacement des appareils C-130 Hercules, d'une valeur de 116 millions de dollars.

La deuxième demande de crédits du ministère de la Défense nationale, d'environ 112,9 millions de dollars, pour les grands projets d'immobilisations, notamment le Projet de la capacité de transport aérien tactique et le Projet des hélicoptères de transport moyen à lourd, six nouveaux projets annoncés dans les budgets fédéraux de 2005 et de 2006, et 17 projets en cours. Cette demande de financement tient compte des mises à jour apportées aux échéanciers des projets.

Les sénateurs ont demandé des précisions sur les projets qui recevraient du financement lié à la demande de crédits d'environ 112,9 millions de dollars. Les fonctionnaires ministériels ont informé le comité que, dans le cas des petits projets, les crédits seraient affectés à plusieurs projets, notamment les rénovations des cuisines au centre d'entraînement des recrues à Saint-Jean, Québec, la consolidation de l'École du génie électrique et mécanique et de l'École de police militaire à la base des Forces canadiennes de Borden, la construction d'un nouveau quartier-général pour le Secteur de l'Ouest de la Force terrestre, ainsi que l'expansion des installations de services de santé et la modernisation des installations de Recherche et développement pour la Défense Canada, à la base des Forces canadiennes de Valcartier.

Les sénateurs ont demandé comment le ministère de la Défense nationale pouvait économiser environ 80,2 millions de dollars de dépenses dans ce budget supplémentaire des dépenses. Les fonctionnaires ministériels ont répondu que ces économies sont liées à deux mesures de réduction

des coûts dans le budget fédéral de 2010 : le gel des remboursements des coûts salariaux et les compressions des dépenses de fonctionnement des ministères.

Enfin, en réponse à des questions des sénateurs sur la demande de crédits de 13,5 millions de dollars pour les Jeux olympiques d'hiver, les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale ont informé le comité que les membres des Forces canadiennes sont restés dans la région après les Jeux olympiques et paralympiques, y compris jusque dans l'exercice actuel. La demande servirait à financer les salaires et le coût du nettoyage et de la remise en état d'une cinquantaine de sites utilisés par les Forces canadiennes durant les Jeux olympiques et paralympiques.

B. Crédits législatifs

Compte du Canada

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2010-2011*, Exportation et développement Canada (EDC) – après avoir obtenu des remboursements de General Motors du Canada (GM) et d'Air Canada – a versé environ 1,1 milliard de dollars au Trésor à partir du Compte du Canada. Les transactions financières avec ces sociétés dépassaient les plafonds de risque d'EDC et ont donc été effectuées grâce à des contributions fédérales au Compte du Canada. D'après les fonctionnaires du Conseil du Trésor, les remboursements du Compte du Canada sont un poste non budgétaire.

Les sénateurs ont posé quelques questions précises sur le Compte du Canada et le remboursement, auxquelles les fonctionnaires de l'institution fédérale pertinente ont répondu. Dans leur témoignage, les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ont informé le comité que le prêt de 100 millions de dollars du ministère à Air Canada a été remboursé en entier après environ un an. Les représentants d'EDC ont indiqué que le taux d'intérêt sur ce prêt a été établi selon des modalités commerciales et dépassait 10 %. En outre, les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et les représentants d'EDC ont déclaré que General Motors a remboursé en entier son emprunt de 1,1 milliard de dollars, qui était assorti d'un taux d'intérêt de 5 % au-dessus du taux offert par les courtiers canadiens (CDOR)⁴. Les prêts à General Motors et à Air Canada ont été remboursés plus

⁴ “ Le Canadian Dealer Offered Rate (CDOR) sert d'indice de référence reconnu pour les acceptations bancaires d'une durée à l'échéance d'un an ou moins.” Voir, Bourse de Montréal, *CDOR*, http://www.m-x.ca/marc_terme_bax_cdor_fr.php?changeLang=yes&.

tôt que prévu, et des frais ont été exigés pour ce remboursement avant l'échéance. Quelques sénateurs se sont demandés pourquoi le taux d'intérêt payé par Air Canada était plus élevé que celui payé par General Motors. D'après les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le gouvernement du Canada – avec une part des deux tiers – et le gouvernement de l'Ontario – avec une part du tiers – ont acquis ensemble 4,5 % des actions privilégiées de GM et 11,7 % de ses actions ordinaires lorsqu'ils ont converti les prêts à General Motors en actions. De même, le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario ont accordé un prêt de 2,9 milliards de dollars à Chrysler, à rembourser d'ici 2017. D'après les fonctionnaires d'Industrie Canada, ce prêt, à l'instar du prêt à General Motors, est assorti d'un taux d'intérêt de 5 % au-dessus du taux CDOR. De plus, le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario possèdent ensemble 2 % de Chrysler.

D'après les fonctionnaires du ministère des Finances, le gouvernement du Canada a déjà vendu 35 millions d'actions de GM à 33 \$ l'action, ce qui a rapporté un montant brut de 1,15 milliard de dollars. Le gouvernement fédéral possède encore environ 175 millions d'actions de GM. Les fonctionnaires du ministère des Finances ont informé le comité que les actions de Chrysler et General Motors appartenant au gouvernement du Canada sont détenues respectivement par Canada GEN et la Corporation d'investissement CH du Canada, toutes les deux des sociétés d'État fédérales non mandataires relevant de la Corporation de développement des investissements du Canada. Ces sociétés d'État fédérales non mandataires sont enregistrées en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. De plus, les actions de Chrysler et General Motors sont détenues dans des sociétés différentes parce que les transactions sur actions doivent être effectuées séparément et avec des partenaires commerciaux différents.

Autres aspects examinés par le comité

A. Dispositions de report

Les sénateurs ont posé des questions sur les dispositions de report du gouvernement fédéral. Les fonctionnaires du Conseil du Trésor ont informé le comité que ces dispositions ont été établies au milieu des années 1990 afin d'empêcher des hausses des dépenses à la fin de l'exercice, ce qu'on appelait " la folie du mois de mars ". Les reports peuvent représenter jusqu'à 5 % du budget de fonctionnement d'un ministère. D'après les fonctionnaires du ministère de la Défense

nationale, à cause de la taille du ministère et de l'incidence financière éventuelle d'un important report, le report est de 2,5 % tant pour les crédits de fonctionnement que pour ceux d'immobilisations.

B. Transferts

Les sénateurs s'inquiétaient du fait que, souvent, l'information présentée dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2010-2011* n'était pas claire. Ils ont posé des questions sur des réductions apparentes sénateurs du financement; les fonctionnaires ont clarifié que ces réductions sont plutôt des réaffectations; les fonds sont affectés à une autre enveloppe ou à un autre ministère ou organisme fédéral mieux en mesure de gérer le projet. Par exemple, même s'il semblait y avoir une réduction de 16,5 millions de dollars du Fonds sur l'infrastructure verte, les fonctionnaires du Conseil du Trésor ont fait remarquer qu'il n'y a pas de réduction du financement; le dossier a plutôt été transféré d'Infrastructure Canada à Ressources naturelles Canada en vertu du programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière.

En outre, les sénateurs ont demandé des renseignements sur la réduction apparente du financement du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international d'environ 117 millions de dollars. Les fonctionnaires du Conseil du Trésor ont clarifié qu'il n'y a aucun effet net sur les dépenses; la réduction des *contributions* est une réaffectation, étant donné qu'il y a une hausse équivalente des *contributions* du ministère.

C. Établissement du budget

En réponse aux questions des sénateurs, les fonctionnaires du Bureau du Conseil privé ont expliqué que l'établissement du budget du gouvernement fédéral s'effectue de manière à créer une marge de manœuvre pour les priorités en tenant compte des contraintes financières du gouvernement. D'après eux, le gouvernement fédéral examine tous les ans environ 25 à 30 % des dépenses publiques directes afin de dégager les économies possibles. De plus, chaque ministère est tenu de déterminer sa plus basse priorité et les 5 p. 100 offrant le plus faible rendement, après quoi ces sommes deviennent sujettes à réaffectation dans chaque budget.